

Etablissement Public de Santé Mentale de la  
Somme

80-2025-10-03-00010

DIRECTION DES AFFAIRES LOGISTIQUES ET DE  
LA TRANSITION ECOLOGIQUE





**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES LOGISTIQUES  
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**La directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme,**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code civil ;

Vu l'avenant n° 2 au contrat de travail en date du 23 janvier 2020 nommant M. Pierrick VANOOOST en qualité de Directeur d'Hôpital contractuel ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2024 nommant Mme Véronique GAILLARD en qualité de directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 8 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 juillet 2024 portant intégration de Mme Aurore GILLON-MOREEL dans le corps des directeurs d'hôpital, à l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 19 septembre 2024 ;

Vu l'organigramme général de l'établissement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation est donnée à **M. Pierrick VANOOOST, directeur d'hôpital contractuel, pour signer au titre de la Direction des Affaires Logistiques et de la Transition Ecologique :**

1. tous documents relatifs aux commandes dans le cadre d'un marché signé avant le 31.12.2017 par le centre hospitalier Philippe Pinel ; depuis le 01.01.2018, aux commandes passées hors marché, dans le respect des clauses de l'article 3 de la convention conclue entre le CHU d'Amiens, établissement support du GHT, et l'Etablissement public de santé mentale de la Somme portant mise à disposition de M. Pierrick VANOOOST pour la mise en œuvre de la « fonction achat mutualisée » du GHT.
2. l'engagement et la liquidation des dépenses dans le cadre des attributions qui sont les siennes ;
3. les engagements de dépenses imputées sur les comptes de classe 2 ;
4. les documents relatifs aux contrats et conventions relevant de la Direction des affaires logistiques, à l'exception des contrats et conventions d'une particulière importance ;
5. les ordres de mission, les autorisations d'absence et les documents relatifs à l'organisation du travail des personnels placés sous son autorité.

**ARTICLE 2 :**

En l'absence de **M. Pierrick VANOOOST, directeur d'hôpital contractuel, directeur des affaires logistiques et de la transition écologique**, délégation de signature est donnée à **Mme Floriane BANSSE, ingénieur hospitalier**, pour les points 1, 2, 3, 4 et 5.

### **ARTICLE 3 :**

En l'absence simultanée de M. Pierrick VANOOST et de Mme Floriane BANSE, délégation de signature est donnée à Mme Aurore GILLON-MOREEL, directrice adjointe, pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 mentionnés à l'article 1.

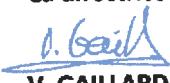
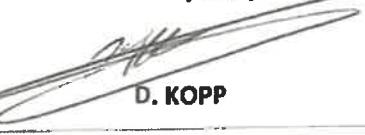
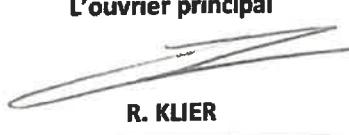
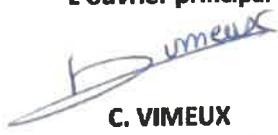
### **ARTICLE 4 :**

Délégation permanente est donnée aux agents ci-dessous mentionnés à l'effet de signer les bons de livraison et/ou de réception :

- M. Stéphane PAYEN, technicien supérieur hospitalier, service restauration ;
- M. Denis KOPP, ouvrier principal, service restauration ;
- M. Thierry PERSYN, ouvrier principal, service restauration ;
- M. Michel LABESSE, technicien hospitalier, service général ;
- M. Richard KLIER, ouvrier principal, service général ;
- M. Kévin MOREL, agent d'entretien qualifié, service général ;
- M. Eric DABOVAL, agent d'entretien qualifié, magasin général ;
- M. Jacky VERPILLAT, ouvrier principal, magasin général ;
- M. Mario CASELLA, technicien supérieur hospitalier, service lingerie ;
- M. Christophe HALEINE, ouvrier principal, service lingerie ;
- Mme Claire VIMEUX, ouvrier principal, service lingerie.

### **ARTICLE 5 :**

Cette délégation annule et remplace la précédente. Elle prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

<b>La directrice</b>  <b>V. GAILLARD</b>	<b>Le directeur d'hôpital contractuel</b>  <b>P. VANOOST</b>	<b>La directrice adjointe</b>  <b>A. GILLON-MOREEL</b>
<b>L'ingénieur hospitalier</b>  <b>F. BANSE</b>	<b>Le technicien supérieur hospitalier</b>  <b>S. PAYEN</b>	<b>L'ouvrier principal</b>  <b>D. KOPP</b>
<b>L'ouvrier principal</b>  <b>T. PERSYN</b>	<b>Le technicien hospitalier</b>  <b>M. LABESSE</b>	<b>L'ouvrier principal</b>  <b>R. KLIER</b>
<b>L'agent d'entretien qualifié</b>  <b>K. MOREL</b>	<b>L'agent d'entretien qualifié</b>  <b>E. DABOVAL</b>	<b>L'ouvrier principal</b>  <b>J. VERPILLAT</b>
<b>Le technicien supérieur hospitalier</b>  <b>M. CASELLA</b>	<b>L'ouvrier principal</b>  <b>C. HALEINE</b>	<b>L'ouvrier principal</b>  <b>C. VIMEUX</b>

**Publication :**

- Préfecture de la Somme (Recueil des actes administratifs)
- Intranet

**Affichage :**

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines

**Information :**

- Conseil de surveillance de l'établissement

**Destinataires :**

- Tous les agents mentionnés dans la présente délégation (pour mise en œuvre)
- Trésorier (pour information)
- Dossier administratif individuel des agents mentionnés dans la présente délégation
- Direction générale

